

# Compte-rendu du CHSCT du 7 mai 2020

## INSEE – Douane - DGFIP

### À la DRFIP :

Le CHSCT, initialement prévu le 4 mai a été reporté au 7 mai pour laisser au DRFIP le temps recevoir et diffuser le plan de reprise de l'activité (PRA). Il a été demandé aux chefs de services (CDS) de contacter les agents de façon individuelle.

Le DRFIP explique l'augmentation du nombre d'agents en présentiel par la nécessité d'assurer les missions prioritaires, avec notamment l'ouverture de la campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu.

Suite aux critiques des OS, le DRFIP nie avoir eu une gestion hasardeuse de cette crise. Toujours en liaison avec la Direction Générale, les CDS, le Préfet et les autorités sanitaires, le DRFIP estime même avoir été réactif et avoir anticipé. Le DRFIP assure que le PCA s'est bien déroulé grâce à l'investissement des cadres et des agents qu'il remercie.

La CGTR Finances publiques estime que ces remerciements sont bien dérisoires, que la suppression de 10 jours de congés constitue un vol pur et simple, et aura forcément un impact sur l'état d'esprit des collègues à la reprise. **« Chers collègues, vous avez bien travaillé. Je vous en remercie et vous supprime d'ores et déjà 10 jours de congés... » Drôle de récompense ! Inadmissible ! Cela reflète une fois encore le mépris de notre Direction envers les agents.**

Le DRFIP se justifie en disant qu'il applique l'ordonnance du 15 avril 2020.

Le DRFIP rappelle l'importance du respect des mesures sanitaires. Il est prévu que les bureaux soient espacés de 2m au moins et si nécessaire, le BLI interviendra pour déplacer les bureaux ou les ordinateurs dans les prochains jours.

### À la Douane :

Le PRA a été transmis aux CDS et chefs de pôles.

Toutes les activités reprendront progressivement, mais pas avec le même degré de priorité. Il faut assurer les conditions matérielles de la reprise.

Pour les agents devant assurer la garde de leurs enfants, des autorisations spéciales d'absence (ASA) seront accordées jusqu'au 2 juin, puis il leur sera proposé de télétravailler.

Concernant les ASA pour motif médical, il n'y a pas de changement de position avec le PRA sauf avis contraire du médecin de prévention (MDP).

Les CDS doivent prendre contact avec les agents.

### À l'INSEE :

Le PRA diffusé est un document provisoire.

À partir du 11/05, il y aura un retour très progressif au bureau. Environ 15 % des effectifs seront présents dans les locaux. Le télétravail restera important en mai/juin. Il est prévu un espacement de 2m entre chaque agent.

Des questions restent en suspens, concernant les coins repas et la climatisation.

### LES THÈMES ABORDÉS :

#### La sécurité sanitaire

Interrogé sur le nombre d'agents attendus pour le lundi 11/05 et les mesures d'organisation de l'espace, le Directeur répond que chaque CDS appelle ses agents pour savoir s'ils peuvent reprendre le travail, mais que certains agents restent en télétravail. La Direction assure que tout a été fait pour assurer la sécurité des agents. ***Comment y croire alors que la Direction n'est même pas en mesure de donner le nombre d'agents attendus dans les locaux le 11/05 ?***

Une OS demande que l'organisation pratique pour chaque site soit communiquée aux agents. Le DRFIP rappelle que chaque CDS doit organiser la distanciation physique, la circulation dans les services, et la mise à disposition de l'alcool ménager pour le nettoyage du poste de travail, mais que cela relève aussi de la responsabilité individuelle et collective.

### **Les solutions hydroalcooliques**

Une OS reproche à la Direction d'avoir affirmé que le gel hydroalcoolique était à disposition alors que ce n'est pas le cas, puisque dans certains SIP il est réservé à l'accueil du public.

Le DRFIP confirme que le gel ne doit être utilisé que lorsque le lavage des mains n'est pas possible, et qu'il y a du gel près des mopieurs et dans les box d'accueil.

### **Les masques**

La CGT Douane interroge le MDP sur les masques nécessaires pour les agents de surveillance de Gillot.

Le MDP répond que le port de masques chirurgicaux est préconisé et qu'elle y est favorable. La durée d'efficacité d'un masque pour un individu est de 4 heures, donc il est nécessaire d'avoir 2 voire 3 masques pour une vacation d'une journée.

Pour les agents qui ont un travail administratif, les masques grand public suffisent.

Il est nécessaire de garder le même masque pendant 4 heures.

La CGTR Finances Publiques demande si dans les box d'accueil il serait souhaitable que les agents et les usagers portent un masque, en plus du plexiglas.

Le MDP rappelle que le port du masque dès que l'on sort n'est pas validé au niveau national (transports, espaces communs, ...).

Une OS s'interroge sur l'intérêt de porter un masque dans le cadre d'un RDV s'il ne protège que l'interlocuteur.

Le MDP rappelle que dès lors que la distanciation physique ne peut être garantie, le port du masque est recommandé. Le masque grand public assure une protection de 70 à 90 %. Le terme « grand public » signifie que le masque n'a pas été fabriqué pour les soignants, mais ne signifie pas qu'il est moins efficace.

Le DRFIP indique que c'est déjà le cas pour les accueils exceptionnels : les agents ont des masques, le plexiglas, la distanciation et le gel, mais à ce jour l'utilisateur n'a pas l'obligation de porter un masque.

Le MDP récapitule les recommandations concernant les différents types de masques :

- les masques chirurgicaux pour les douaniers de Gillot,
  - les masques FFP2 pour les soignants (uniquement pour les soins intrusifs),
  - les masques grand public pour les administratifs,
- sachant que les normes AFNOR constituent une garantie.

Le Directeur de la Douane s'interroge sur le nombre de lavages et l'usage des masques.

Le MDP indique que les masques devraient être accompagnés d'une notice d'utilisation et rappelle qu'il convient de ne pas les toucher avec les mains sales et de les jeter dans un sac poubelle que l'on ferme.

Le Directeur de la Douane demande s'il est préférable d'utiliser une visière ou un masque de protection.

L'ISST répond que les visières ne sont pas des équipements de protection respiratoires ou pour les yeux. Elles peuvent être utilisées en complément.

### **La climatisation**

La CGTR Finances publiques demande au MDP son avis sur l'impact de la climatisation sur la circulation du virus.

Le MDP indique qu'elle n'a pas d'avis personnel et qu'il faut se fier aux recommandations nationales, qu'il existe un guide et qu'il n'y a pas d'évidence scientifique.

Chaque direction doit se renseigner sur son système de climatisation et adapter les mesures de maintenance.

L'ISST fait référence à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 03/04/2020 : toutes les directions doivent se rapprocher de leurs techniciens pour savoir s'il y a recyclage de l'air ou recirculation de l'air. La maintenance annuelle suffit.

Il convient d'aérer les bureaux au moins 3 fois 15 minutes chaque jour.

### **Divers**

Pour ce qui est des réseaux d'eau dans les sites restés fermés, l'ISST rappelle qu'il faut faire couler l'eau avant utilisation pour éviter la légionellose.

En ce qui concerne les véhicules, il convient d'arrêter la fonction recirculation de l'air, d'aérer et de désinfecter le volant et toutes les parties qu'on aura touchées.

Une OS demande que tous les agents soient équipés d'un kit masques + gel.

Le DRFIP répond que ce n'est pas prévu, qu'il a des consignes qu'il applique strictement.

### **La restauration**

L'ISST indique qu'il est possible de manger sur son poste de travail.

Pour ce qui est des salles de restauration, il convient d'être particulièrement vigilant sur l'usage partagé des équipements (fontaines, micro-ondes...).

Une OS estime que la restauration sur son poste de travail n'est pas une solution viable sur le long terme. Le DRFIP indique que les agents ont à leur disposition de l'alcool ménager pour nettoyer leur poste de travail après le repas si nécessaire et qu'il est demandé aux agents de ramener leurs déchets.

### **Les transports en communs**

Une OS demande s'il est prévu de doter les agents qui prennent les transports en commun de masques. Les directeurs répondent qu'il n'y a rien de prévu.

À une question sur la possibilité d'aménager les horaires pour les agents qui prennent les transports en commun afin qu'ils puissent éviter les heures de pointes, le DRFIP indique que la direction étudiera les situations au cas par cas. Il convient de limiter au maximum le présentiel. Il y a 159 postes de télétravail en fonctionnement aujourd'hui, il y en aura 170 dans quelques jours.

### **Les ASA pour gardes d'enfants**

Interrogé sur les ASA pour garde d'enfants, le DRFIP indique que la reprise se fera en période de vacances scolaires, que certains agents souhaiteront peut-être prendre des congés, et que si les parents n'ont pas de solution de garde, ils seront maintenus en ASA.

Une OS indique qu'il y a rupture d'égalité par rapport à la Métropole où les ASA sont automatiques et où l'agent n'a pas à apporter de justificatif, alors que certains CDS au niveau local ont déjà demandé aux agents de justifier leurs gardes d'enfants.

Le DRFIP réaffirme que si l'agent n'a pas de possibilité de garde, une ASA est accordée. Il va recontacter les CDS en ce sens.

Le CGTR Finances publiques demande si les agents en ASA pour garde d'enfant jusqu'au 02/06 se verront enlever des jours de congés supplémentaires. Le DRFIP répond que l'on suivra l'ordonnance.

### **Les agents fragiles**

Le MDP indique qu'elle a reçu une centaine de demandes d'aménagement, et qu'elle n'aura pas de réponse pour le lundi 11/05.

Elle préconise que les agents déjà en ASA pour raison de santé le restent au moins jusqu'au 02/06.

Elle répondra d'abord aux agents qui souhaitent reprendre le travail et aux nouveaux cas d'agents fragiles.

Le MDP rappelle que son rôle est de proposer des aménagements de postes et non d'autoriser ou d'interdire le retour au travail.

Une OS signale l'incertitude de certains agents fragiles quant à la reprise le 11/05. Le DRFIP affirme que les CDS ont dû appeler ces agents, que pour le moment ils restent chez eux.

### **Le cas des agents itinérants**

La CGTR Finances publiques interroge le DRFIP sur le cas des agents itinérants (géomètres, évaluateurs du domaine, vérificateurs...). Le DRFIP répond que les déplacements doivent être limités, que ces agents doivent privilégier les travaux à distance, et qu'il convient de respecter les conditions sanitaires pour les déplacements indispensables.

### **Le retour des agents**

Une OS demande aux CDS de tenir compte des difficultés des agents à leur retour, en raison des risques psycho-sociaux liés à la surcharge de travail entre les mesures particulières liées aux difficultés des entreprises, le règlement des échéances repoussées (les Commissions des Chefs de Services Financiers auront un travail important quand les entreprises demanderont l'étalement des dettes fiscales et sociales), le rattrapage du retard accumulé dans chaque service, la gestion du courant...

### **Intervention de l'assistante de service social**

Les agents du service social sont toujours en télétravail.

L'assistante sociale de la Réunion, qui est empêchée jusqu'à présent, devrait être de retour le 18/05.

Les services d'aides pécuniaires aux agents sont toujours actifs.

*Le risque pandémie sera intégré au DUERP / PAP.*

*Une OS souligne la difficulté de tenir ces séances en audioconférence (prise de parole, interruption de la communication, mauvaise qualité du son...).*

Les représentants de la CGT